

tant, les impôts augmentent. Le développement régional permet à certains secteurs de notre pays d'accuser un profit au lieu d'une perte, et la hausse du produit national, accompagnée d'une hausse de la taxe de vente et des autres recettes, pourrait s'accélérer, si nous ne perdons pas confiance. Nous pourrions mettre en œuvre ce programme de restriction dans un an ou deux sans augmenter l'impôt dans la classe moyenne, exception faite des gains de capital qui seraient traités comme revenu.

Je le répète, le document envisage une répartition de la charge fiscale, compte tenu de l'aptitude à payer et des besoins de la société moderne, ainsi que d'une croissance économique régulière et d'une prospérité soutenue. Parmi les critères, on ne mentionne pas l'encouragement. Je ne vois nulle part qu'on essaie d'établir qu'une nouvelle hausse des impôts du groupe à revenu moyen n'entraînera pas dans dix ou vingt ans un ralentissement de la reprise. N'allons pas trop loin dans la voie du socialisme, qui s'avérera destructeur en dépit des bonnes intentions. Considérons l'Angleterre, que le socialisme a transformée en État providence, et réduit à une puissance productrice de troisième rang.

Il faut apporter notre concours, j'en conviens, mais le moment, à mon avis, est mal choisi. Ce n'est pas un bienfait, c'est bel et bien une maladie d'augmenter la charge fiscale de la classe moyenne si nous la décourageons et si nous freinons, en conséquence, la production et l'accumulation des richesses. Les gens auront moins confiance en nous, ce qui, en retour, ralentira le rythme de notre croissance économique et la cadence soutenue de notre prospérité, deux prémisses essentielles.

De nos jours, rares sont les décisions vraiment importantes qui émanent des universités ou du milieu des affaires sans que tous les secteurs aient été consultés. Le Livre blanc m'a donné l'impression d'avoir été préparé par des économistes qui se sont fondés sur les seules statistiques. On fait peu de recherches fondamentales en sciences sociales au Canada, mais avant d'adopter une telle mesure, puis-je conseiller à nos économistes-historiens de voir ce qu'il est advenu de l'esprit d'initiatives en Angleterre au même stade de la montée des impôts, sous un angle socio-psychologique, afin de déterminer si la mesure serait préjudiciable au pays?

Songez aux jeunes mariés, au seuil de la vie, qui espèrent mettre assez d'argent de côté pour fonder un commerce et s'acheter une maison. Ils paient déjà bien assez d'impôts. On rétorquera que l'augmentation est minime, mais il faut considérer la situation dans son ensemble.

[M. Chappell.]

• (3.50 p.m.)

En 1970, en Ontario et dans d'autres provinces, j'imagine, les taxes municipales augmenteront sensiblement, de même que les taxes provinciales. Quel fardeau ces contribuables peuvent-ils supporter avant de commencer à comprendre que l'énergie et l'émulation sont désavantagées et qu'il est impossible d'acheter une maison ou de lancer une affaire? Vont-ils se réfugier dans l'indifférence? Seront-ils encouragés à s'affilier à quelque groupe contestataire réclamant l'éducation entièrement gratuite de leurs enfants, une plus forte pension à un plus jeune âge, ou renonceront-ils tout simplement et commenceront-ils à croire qu'ils sont la propriété du gouvernement et qu'à leur tour, ils doivent tout exiger de lui? Qu'en diraient les sociologues?

Nous sommes une nation jeune, promise à un avenir brillant, si nous utilisons bien nos ressources. La principale c'est assurément l'imagination, l'enthousiasme et l'énergie des Canadiens. A quel moment pouvons-nous leur dire que la fiscalité fédérale est stable et qu'ils peuvent donner suite à leurs projets dans un cadre connu d'obligations fiscales?

Je le répète, je souscris à l'imposition des plus-values de capitaux. Il n'y a pas de raison que cette source de revenu, pour tous les groupes, ne soit pas imposée afin de majorer les exemptions et d'abaisser les impôts des groupes de Canadiens à revenu moindre, mais on ne devrait pas exiger d'impôt sur une maison ou une ferme familiales, ni sur le mobilier, sauf si sa valeur est relativement élevée.

Le paragraphe 3.19 débute ainsi: «D'une manière générale, les gains de capital provenant de la vente de maisons d'habitation ne seraient pas frappés d'impôt.» Je ne suis pas d'accord avec cette interprétation. Selon moi, presque tous les domaines au Canada qui connaissent un essor seraient frappés d'impôt.

Les paragraphes 3.22 et 3.23 prévoient l'imposition de biens et de mobilier personnels comme les collections de timbres-poste, les bijoux, les fourrures, les tableaux, les sculptures, les tapis, les livres et autres œuvres d'art dont le prix de vente dépasse \$500.

On accorderait au propriétaire d'une maison une augmentation de \$1,000 par an, plus un montant annuel de \$150 pour les améliorations domiciliaires. Le Canadien moyen qui dépenserait, mettons, entre \$500 et \$700 par an en améliorations domiciliaires devrait donc garder toutes les factures des portes grillagées, des contre-fenêtres, des nouveaux gonds, des nouveaux robinets et des réparations au toit. Dans bien des cas, il faudrait les garder pendant 40 ou 50 ans. A moins qu'il ne